

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 01/12/2016	n	Cadre réservé à l'admi Dossier comple		N° d'enregistrement F01116P0198						
	1. Intitulé du projet									
	Création de deux nouvelles voies de circulation dans le quartier de Rueil-sur-Seine sur la commune de Rueil-Malmaison									
	2. Identi	fication du maître d'ouvrag	ge ou du pétitionno	aire						
2.1 Personne physique Nom		Prénom								
2.2 Personne morale										
Dénomination ou raison soc	iale	Ville de Rueil-Malm	naison							
Nom, prénom et qualité de la habilitée à représenter la perso		Alain Bouin, Conseiller Municip	oal à la voirie, ayant reç	çu délégation de Patrick Ollier Député Maire						
RCS / SIRET 2 1 9 2	0 0 6	3 1 0 0 0 1 4	Forme juridique							
	Joignez	à votre demande l'ann	exe obligatoire r	n°1						
3. Rubrique(s) applicable(des seuils et critères anne imensionnement correspoi		2-2 du code de l'environnement et						
N° de rubrique et sous ru				seuils et critères de la rubrique						
6 d)		ur de 540 ml (2	voies: 450ml et 90ml)							
		4. Caractéristiques généro	ales du projet							
Doivent être annexées au p 4.1 Nature du projet	résent formul	aire les pièces énoncées à	ı la rubrique 8.1 du	formulaire						
	elles voies	de circulation entre la	RD 986 et la ru	ue de l'Industrie, en limite de						

4.2 Objectifs du projet

La création de deux nouvelles voies permettra d'améliorer les conditions de circulation dans le quartier de Rueil-sur-Seine, quartier à dominante économique en cours de restructuration (opération ZAC Rueil 2000 extension), en particulier en créant un débouché direct sur le carrefour formé par l'avenue de Chatou (RD986) et le boulevard National. La future voie principale, d'une largeur entre 16 et 20m, permettra à long terme de desservir par l'ensemble des modes de circulation (autobus, vélos, piétons, voitures) la future gare du réseau Grand Paris Express (ligne 18). La voie secondaire, d'une largeur de 14m, reliera la rue Sainte Claire Deville à la voie principale.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus seront séquencés en 4 phases.

La première phase consistera à aménager la voie secondaire et une partie de la voie principale au niveau du bâtiment 'les Fontaines/Colonnades' entre février à décembre 2018.

Une deuxième phase concernera la partie de la voie principale allant jusqu' à l'avenue de Chatou et sera réalisée en parallèle de la construction de l'immeuble 'Les Colonnades' au cours de l'année 2020 pour une durée de six mois.

Une troisième phase concernera la voie principale entre la voie secondaire et la rue Paul Heroult est liée au devenir d'une parcelle privée dont la mutation n'est pas arrêtée à ce jour.

Une dernière phase entre la voie secondaire et la rue de l'Industrie se fera dans une phase ultérieure, en fonction du projet de la gare du métro Grand Paris.

Pendant la durée des travaux, la circulation empruntera les voies existantes.

L'ensemble des travaux se fera hors circulation de juillet 2018 à décembre 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur la voie principale est de 5200 véhicules par jour. Le trafic du quartier sera dirigé sur cette voie pour soulager d'une part, la rue Sainte Claire Deville qui sera classée en zone 30 et d'autre part, l'avenue de Chatou qui sera mise en sens unique. L'étude de circulation effectuée par le cabinet d'études CD VIA en novembre 2014 confirme l'amélioration des conditions de circulation dans le secteur. La voie principale sera constituée de deux files de circulation (trois à l'approche du carrefour avec l'avenue de Chatou) et sera équipée de larges trottoirs plantés, de places de stationnement, de pistes cyclables.

La voie secondaire d'une largeur de 14m sera intégrée dans la zone 30 du guartier.

Concernant le traitement des eaux pluviales le long de la voie principale, un dispositif de gestion des eaux pluviales sera mis en place pour répondre aux exigences environnementales.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative décision de l'autorité administrative dossier(s) d'autorisation(s).	ative(s) d'autorisation le projet a- le de l'Etat compétente en mo	atière d'environnement devra être jointe au(x)
PAS DE PROCEDURE ADMIN	ISTRATIVE	
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est r	rempli
SANS OBJET		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) d	e l'opération - préciser les unités de mesure utilisées
Grandeur	s caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet Longueur de la voie principale Largeur de la voie principale Longueur de la voie secondaire Largeur de la voie secondaire Nombre places de stationnemen	t	11 000 m ² 450 ml entre 16 et 20 ml 90 ml 14 ml 36 u
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long ° ' " Lat ° ' "
Rueil-Malmaison et Nanterre au nord de l'avenue de Chatou, à l'est de la rue Sainte Claire Deville	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Rueil-Malmaison et Na	td), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°; Long. 2°10'22.4" E Lat. 48°53'37.5" N Long. 2°10'36.2" E Lat. 48°53'30.4" N anterre
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program Si oui, de quels projets se compose le	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu torisé ? me de travaux ?	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée										
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?										
Terrains privés occupés par des bureaux										
Existe-t-il un ou plusieurs doc concernés) réglementant l'oc	cumen	ts d'ur ion de	rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?							
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à									
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docur	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non							
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet							
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?							
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		x								
en zone de montagne ?		X								
sur le territoire d'une 🗆 🗓 🗓 commune littorale ?										
dans un parc national, un parc naturelle (régionale \tag{X}) ou nationale) ou un parc naturel régional ?										
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas	$\Box_{\mathbf{x}}$		Le projet est situé sur le périmètre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'ex-Communauté d'agglomération du Mont-Valérien, approuvé le 14 février 2014 (pour une durée de							

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?			Plan de Prévention du Risque Inondation de Rueil-Malmaison et de Nanterre, approuvé par le Préfet des Hauts-de-Seine le 9 janvier 2004.
si oui, est-il prescrit ou approuvé?			Quatre sites sont inventoriés dans la base de données BASIAS des anciens sites industriels et activités de service : voir fiches
dans un site ou sur des sols pollués ?	x		détaillées : IDF9200006, Sté YACCO, anciennement DOMAGE, 16-18 rue Henri Sainte Claire Deville (dépôt de liquides inflammables) IDF9200040, VITO PAINT France, 6 rue Paul Héroult (dépôt de liquides inflammables) IDF9201791, FUCHS LABO INDUSTRI, 83 rue de l'Industrie (raffinage, distillation de pétrole, et/ou stockage d'huiles minérales, stockage de produits chimiques, utilisation de radio éléments IDF9205435 et 36, BOLIVIA CHEVILLES BOL, 15 rue de l'Industrie et 12 rue Henri Sainte Claire Deville (fabrication, transformation et/ou dépôts de matière plastiques L'étude géotechnique en cours permettra de relever la présence de polluants dans les sols; en fonction des résultats, la ville prendra les mesures nécessaires pour traiter les points pollués.
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		x	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		□ X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		_*	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Lors d'éventuelles inondations, la capacité de stockage des eaux liée à la crue sera augmentée de 1 300 mètres cubes grâce au profil de la voie nouvelle. En effet, le futur niveau de la voie impose des décaissements importants pour respecter le niveau futur des bâtiments limitrophes.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		□	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		Тх	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels	? x		Le projet est situé dans le périmètre de la zone C du Plan de Prévention du Risque Inondation de Rueil-Malmaison approuvé le 9 janvier 2004.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		\mathbf{X}	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x		Une étude acoustique a été réalisée en septembre 2015 pour caractériser l'état initial, l'état projeté du bruit dans le secteur et déterminer des préconisations. Seuls des bâtiments de bureaux sont en situation d'antériorité à la création des voies nouvelles. Trois bâtiments à usage de bureaux sont concernés par un dépassement de l'objectif de 65 dB(A) en façade en période diurne - les niveaux simulés sont compris entre 65 et 68 dB(A). Un bâtiment est existant et deux autres sont en cours de construction (un sur Rueil et l'autre sur Nanterre)
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	Name (e)
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Absence de vibrations excepté en phase chantier

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		L'éclairage de la nouvelle voie sera réalisé par la pose de candélabres alimentés en lumières LED, avec variation de puissance sur chaque luminaire (source d'économie en énergie). Les émissions lumineuses seront limitées au maximum en s'adaptant au trafic et à la fréquentation réels de l'espace public. Cette gestion est source d'amélioration de l'environnement pour la micro-faune nocturne.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	×		Les prévisions trafic sont de l'ordre de 5200 véhicules jour. Or les voies nouvelles se situent dans une bande comprise entre 0 et 350 m de distance de l'autoroute A86, dont le trafic journalier est de l'ordre de 100 000 véhicules jour. Les émissions polluantes des véhicules circulant sur les nouvelles voiries seront noyées dans celles de l'autoroute, car elles sont globalement comprises dans la distance d'influence des émissions de l'A86.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		Ľ	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		□x	

	et identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non X Si d	pui, décrivez lesquelles :
	et identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? oui, décrivez lesquels :
GOI NOII 31	out, decliveziosqueis.
	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire r qu'il devrait en être disper	empli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
 la gestion des eaux pluviales d'infaisabilité liée à la gestion noue), la ville prévoit le rejet d Lors d'éventuelles inondatio la voie nouvelle. la réduction des nuisances s Le projet permettra, outre le c de faciliter l'accès des transp 	condre aux exigences environnementales en assurant : s par infiltration dans une noue et après traitement, pour assurer une gestion à la source. En cas du foncier (négociations en cours avec les propriétaires des terrains qui devraient accueillir la future es eaux pluviales en Seine après traitement. ns, la capacité de stockage des eaux de crue sera augmentée de 1 300 mètres cubes grâce au profil de conores et la pollution, en fluidifiant la circulation en direction de l'A86. ésengorgement de la circulation, (notamment au carrefour avenue de Chatou/rue Sainte Claire Deville), orts en commun et des circulations douces vers la future Gare du Grand Paris. tude d'impact ne semble pas nécessaire.

8.1 Annexes obligatoires

	Objet Control of the	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	Х
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
13	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude circulation carrefour bd National prolongé/ avenue de Chatou (20 nov. 2014)

Etude acoustique (17 septembre 2015)

Etude Basias avec plan de localisation

Charte chantier propre ville de Rueil-Malmaison

Profils en long et en travers des voies

9. Engagement et signature

Je certitie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X		
Fait à Rueil-Malmaison	le,	- 1 DEC. 2016	
Monsieur Alain Bouin			

Signature

Conseiller Municipal Délégué aux services techniques, à la voirie et aux taxis



Plan de situation: Localisation des deux voies projetées, Secteur Sainte Claire Deville, limite commune de Nanterre



Echelle: 1/25000

1 000m







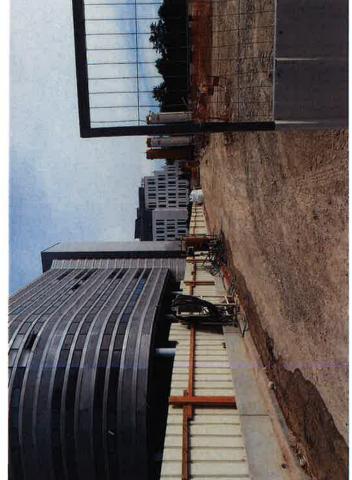




õε 29

Vue 31









VUE 2S

VUE 27

70E 22





VUE 24





VUE 21

VUE 23

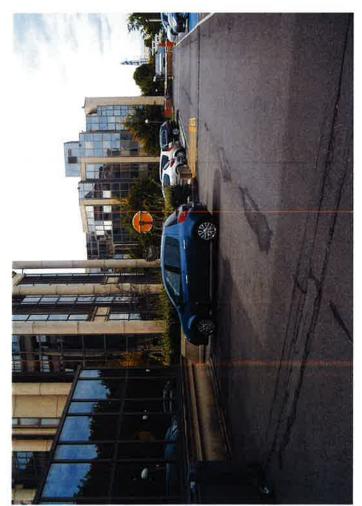
VUE 19











VUE 15

VUE 13







Vue 9

₹ 14



Vue 5

VUE ₹







VUE

Vue 3

